

Pièces obligatoires pour l'ensemble des volontaires

1. Photocopie de la carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité
2. Justificatif de domicile au nom du volontaire (facture eau, gaz ou électricité de moins de 3 mois) ou attestation d'hébergement et facture de la personne qui héberge le volontaire
3. Un justificatif de moins de 3 mois de la situation du jeune à l'entrée du Service Civique (carte d'étudiant, attestation d'inscription à Pôle Emploi, attestation sur l'honneur pour toutes les autres situations (inactifs notamment).
4. Photocopie de l'attestation de sécurité sociale lisible avec droits en cours moins de 3 mois et carte vitale
5. RIB du volontaire avec le nom et prénom inscrits en entier
6. Certificat médical attestant que le volontaire peut exercer sa mission de service civique
7. Copie du dernier diplôme ou relevé de notes
8. Pour tous les étudiants : certificat de scolarité + emploi du temps de l'université

Pièces facultatives – selon situation personnelle

9. Pour les étrangers hors union européenne, photocopie de la carte de séjour en cours de validité ainsi que la copie de votre livret de famille.
10. Pour les bénéficiaires du RSA ou membre d'un foyer bénéficiaire du RSA : une attestation de moins de 3 mois
11. Pour les étudiants boursiers 5^e et 6^eme échelons : avis définitif de bourse de l'année universitaire en cours
12. Photocopie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées reconnaissant le handicap du candidat ou photocopie de la carte d'invalidité ou de priorité
13. Photocopie du diplôme PSC1 ou SST